

ARRETE DU MAIRE 2022-21

OBJET : ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA CIRCULATION SUR LA VOIE COMMUNALE : « ROUTE DE LA CROIX BLANCHE »

Madame le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,
- Vu la demande émise par LE GAEC LES TACHENANATS sise à BOUSSY, représenté par monsieur BOUCHEREAU Julien
- Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation sur la ROUTE DE LA CROIX BLANCHE en raison de travaux de tranchée et pose réseau d'eau potable à partir du 20 septembre 2022 jusqu'au 04 octobre 2022 pour une durée de 5 jours sur la période.

A R R E T E

Article 1 :

A compter du 20 septembre 2022 jusqu'au 04 octobre 2022 pour une durée de 5 jours sur la période sera fermée, en raison de travaux de tranchée et pose de réseau d'eau pluviale

Article 2 :

La signalisation de déviation sera mise en place par l'entreprise,

Article 3 :

Le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Chef de Corps des services de secours de RUMILLY,
- Chef du Centre Technique Départemental de Rumilly.

Fait à BOUSSY le 08/09/2022

Mme le Maire,
S. ROUPIOZ

